



Courrier à l'attention des parents dont l'enfant est scolarisé dans un lycée privé sous contrat

Chers parents,

La rentrée est toujours un moment important pour les élèves et leurs familles, mais c'est aussi l'occasion de nombreuses dépenses qui viennent grever votre budget.

En septembre 2019, votre enfant entrera en seconde ou en première dans un lycée privé sous contrat, professionnel, général ou technologique. Dans ces classes, de nouveaux programmes entrent en vigueur du fait de la réforme du gouvernement, entraînant le renouvellement de la plupart des manuels scolaires.

Compte tenu du prix élevé de ces manuels, de 22 euros à plus de 35 euros par ouvrage, qui devait être supporté par les familles, j'ai pris la décision que **la Région financera la gratuité des manuels scolaires pour l'ensemble des lycéens franciliens**, à hauteur de 9 manuels offerts en seconde et 8 en première pour l'enseignement général et technologique, et à hauteur de 3 manuels offerts pour l'enseignement professionnel.

J'ai également voulu encourager les lycées souhaitant passer au numérique dans le public comme dans le privé. Les manuels seront donc disponibles sous format papier ou numérique, selon le choix effectué librement par les communautés scolaires et qui m'a été transmis par chaque directeur.

Dans les **lycées professionnels privés sous contrat** qui ont fait le choix du numérique, j'ai souhaité que tous vos enfants bénéficient d'un équipement numérique personnel leur permettant de tirer pleinement profit de leur enseignement, que ce soit en cours ou à la maison. La Région mettra donc à leur disposition une tablette à la rentrée, qu'ils conserveront pour la durée de leur scolarité.

Dans les **lycées généraux et technologiques privés sous contrat** qui ont fait le choix du numérique, un **fond social d'aide à l'équipement** sera par ailleurs proposé. Les familles qui en ont besoin et qui en feront la demande pourront recevoir une tablette mise à disposition par la Région, que l'élève conservera également pour la durée de sa scolarité.

Sur ces équipements seront téléchargés, chaque année, l'ensemble des manuels scolaires numériques achetés par la Région. Ces contenus seront disponibles hors ligne, pour ne pas pénaliser les élèves qui n'ont pas internet ou le haut débit à domicile ou les lycées qui ne sont pas encore

Conseil régional

2 rue Simone Veil -93400 SAINT-OUEN

Tél. : 01 53 85 53 85 - Fax : 01 53 85 53 89

www.iledefrance.fr

raccordés en Wifi. Le prestataire retenu, *Unowhy*, est le spécialiste français du numérique en milieu scolaire. Il est partenaire de **La Poste, qui distribuera les tablettes à la rentrée et en assurera la maintenance.**

Pour une utilisation responsable du numérique au quotidien, nous accompagnerons le déploiement de ces équipements d'une démarche de prévention et de formation aux bons usages, en lien étroit avec l'Education nationale et les organismes associés de la région qui travaillent depuis plusieurs années déjà sur ces thématiques avec les établissements scolaires.

Cette **démarche volontariste de soutien au pouvoir d'achat des familles et de lutte contre la fracture numérique qui représente en moyenne 340 € par élève**, se poursuivra l'année prochaine lors de la réforme des programmes de terminale. Le développement du numérique pour tous s'inscrit dans une démarche globale qui vise à transformer les lycées franciliens pour donner à tous les élèves, sans distinction, les mêmes outils et les mêmes chances de réussir leur scolarité et préparer leur avenir.

Ces efforts s'ajoutent à ceux que nous réalisons depuis 2016 pour que **les lycéens scolarisés dans le privé bénéficient des mêmes droits que ceux scolarisés dans les lycées publics.** C'est pour cela que dès mon arrivée, j'ai souhaité rétablir les dispositifs régionaux d'aides sociales en faveur des lycéens des établissements privés sous contrat, en particulier la gratuité des manuels scolaires, l'aide à la cantine et l'aide à la préparation aux concours.

Cette année, **nous investissons également 10 millions d'euros** pour rénover et sécuriser vos établissements, les mettre aux normes d'accessibilité ou encore étendre leurs capacités d'accueil.

Vous trouverez ci-joint la convention de mise à disposition des manuels papier ou des équipements numériques. Le cas échéant, vous êtes invités à la rendre signée à votre établissement le jour de la remise.

Je vous souhaite une excellente rentrée 2019 et vous prie de croire, chers parents, à l'expression de ma meilleure considération.

Bonne rentrée à tous !

Bien à vous



Valérie PÉCRESSE
Présidente du Conseil régional